Image not found or type unknown

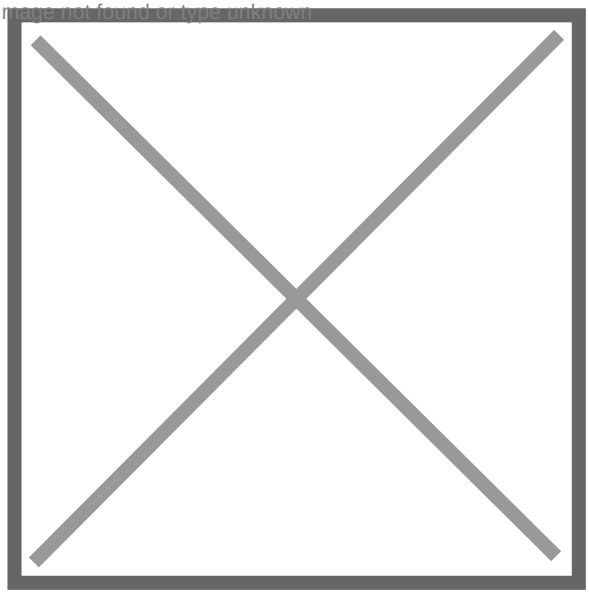

Ma concubine a une mutuelle santé famille et on m'oblige à en fai

Par **nanou**, le **31/01/2009** à **09:18**

J'ai pris une mutuelle santé il y a plusieurs années déja chez mon employeur qui n'était pas obligatoire ,une mutuelle familiale.L'année dernière,2008,ma concubine embauche dans une entreprise où on lui fait prendre une mutuelle obligatoire stipulée sur son contrat de travail, une familiale.Depuis le début de l'année 2009,l'entreprise où je travail a été reprise par un grand groupe et la mutuelle santé devient obligatoire.Plusieurs choix me sont alors proposés,deux mutuelles de base,une isolée,l'autre famille,mais moins avantageuses que celles que ma concubine et moi avons déja,et deux autres,une isolée et une famille plus avantageuses mais plus chères.Je décide alors de choisir l'isolée plus avantageuse pour un coup légèrement infèrieur à mon ancienne mutuelle étant donné que ma concubine couvre déja nos enfants avec la sienne.Et là,surprise,on me dit que je ne peux prendre qu'une mutuelle famille,de base ou Turbo.La Turbo est plus avatageuse mais beaucoup trop chère et la base beaucoup moins bien que nos deux mutelles à ma concubine et moi.Cela revient à dire que l'on me forcerait à prendre une mutuelle familiale que je n'utiliserais jamais,à plus de 40 euros par mois,sachant qu'il n'est pas marqué sur mon contrat de travail précédent que la mutuelle santé est obligatoire.Que puis-je faire pour obtenir l'isolée Turbo ou rien?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés